

Mensonges, omission, manipulation: la lettre du CFCM aux candidats

écrit par Christine Tasin | 1 avril 2017

Excellente analyse sous la plume de Bernard Antony, de l'Agrif, de [la lettre ouverte du CFCM](#) aux candidats de la présidentielle

La lettre ouverte du cfcM aux candidats : un artistique sommet de bonnes paroles mais une fantastique occultation de faits têtus.

L'AGRIF a lu attentivement et analysé avec vraiment beaucoup d'intérêt la lettre adressée aux candidats à l'élection présidentielle par le « Conseil français du culte musulman (CFCM) et les représentants du culte musulman en France ».

La première des choses à observer, c'est que dans ce texte pourtant assez long ne se trouve qu'une fois le mot « islam ». Et on y cherchera en vain le mot « oumma ». La réalité de l'islam est ainsi ramenée à celle d'un « culte », mot qui ne figure pourtant ni dans le Coran ni dans les hadîths !

Comme si la réalité de l'islam partout dans le monde, et notamment, à l'exception du Liban, dans les 57 pays adhérents de l'OCI (Organisation de la Coopération Islamique, siège à la Mecque), n'était pas « à la fois religion et État, foi et loi, doctrine et mode de vie, principes de gouvernement et prescriptions de guerre ».

Il n'est donc pas surprenant que le mot « charia » ne figure pas non plus dans cette lettre qui se veut comme l'expression d'une totale allégeance à la République et à ses valeurs, à la liberté, à l'égalité, à la fraternité, à la laïcité, à la liberté de conscience, à la citoyenneté, au « dialogue interreligieux et interconvictionnel » (sic !). Bref, on croirait lire un texte du Conseil de la

Conférence des évêques de France !

Le plus suave réside sans doute dans le passage sur « l'égalité entre l'homme et la femme ». il y est écrit que « les musulmans de France reconnaissent pleinement l'égalité entre l'homme et la femme. Ils considèrent que l'islam confère une égalité totale aux femmes et aux autres ». Et d'appuyer cela **sur un verset du Coran judicieusement isolé et modifié** : « Les femmes ont des droits sur les hommes semblables à ceux que les hommes ont sur elles ». (Coran 2, 228) et de rappeler, sans référence, que le Prophète proclamait que « les femmes sont les semblables des hommes ». Pour oser écrire cela, dans une mirobolante amputation des textes, il faut vraiment prendre tous les non-musulmans pour des ignares des textes islamiques !

Car le verset cité, extrait de la sourate « la Vache », est à vrai dire totalement déformé. **Le texte exact est celui-ci** : « Les femmes ont des droits équivalents à leurs obligations, et conformément à l'usage. Les hommes ont cependant une prééminence sur elles ».

On constate la différence !

Le scribe du CFCM s'est bien gardé de citer le verset précédent (Coran 2, 223) : « Vos femmes sont pour vous un champ de labour, allez à votre champ comme vous le voudrez... ». On y mesure la considération délicate pour la dignité et la liberté de la femme : l'homme, selon le Coran, peut à son gré disposer de son corps...

Il se garde aussi de citer les textes tels que le verset 34 de la sourate IV (« les femmes ») où il est écrit : « Admonestez celles dont vous craignez l'indocilité ! Reléguez-les dans des chambres à part et frappez-les ! Mais ne cherchez plus contre elles de voie de contrainte si elles se soumettent ! ».

Mais il faudrait rappeler encore sur ce point les innombrables hadîths, c'est-à-dire « les faits et gestes » du Prophète retenus par la tradition et qui constituent le deuxième ensemble des textes sacralisés de l'islam. Contentons-nous de cette belle évocation par Mahomet : « *L'enfer m'est apparu en songe et j'ai constaté qu'il était majoritairement peuplé de femmes* », et encore à la question « *le témoignage d'une femme ne vaut-il pas que la moitié de celui d'un homme ?* » : « *Eh bien, reprit le Prophète, cela tient à leur moindre intelligence* ». (T VI, ch 6, Des menstrues, Sahih d'Al Bokhari).

Mais passons sur l'art de la sélection et de l'adaptation pratiqué par les porteurs de plumes du CFCM.

Encore une fois, n'était-ce qu'ils écrivent mieux, *leur texte est d'une fascinante similitude avec ceux de l'épiscopat français.*

Mais le plus frappant dans leur prose n'est-il pas que rien n'y évoque la réalité des pratiques de l'ensemble des 57 pays de l'islam dans le monde sur le modèle du gouvernement du Prophète à Médine, de l'Hégire (622) à sa mort (632).

Or, comment est-il possible que « le culte musulman » en France puisse ne pas évoquer un seul instant que ce qu'il revendique pour les musulmans en France n'est aucune part dans l'islam réciproquement pratiqué pour les non-musulmans ?

Ainsi n'y a-t-il pas un seul pays d'islam de par le monde à reconnaître et appliquer le principe d'une égale liberté religieuse pour les musulmans et les non-musulmans !

Car, dans quel pays la liberté de conversion est-elle réciproquement assurée sans risque ? Où donc un musulman peut-il se convertir au christianisme ou à toute autre religion, ou se dire incroyant, sans risquer pour le moins le bannissement, ou de longues années de prison et encore souvent, « de facto ou de jure », la mort ?

Le CFCM serait-il si nationaliste, si refermé qu'il ne se soucierait pas du tout de ce qu'aucune part dans les pays qu'il domine l'islam n'applique les principes que ce CFCM prétend défendre en France ?

Serait-ce que la religion appelée en France « culte musulman » ne serait plus celle de l'ensemble de l'oumma islamique dans le monde ?

Cela est peu crédible. La vérité la plus probable est que le « culte musulman » en France s'efforce de se manifester dialectiquement, certes en répulsion sans doute sincère de l'islam terroriste et jihâdiste, celui de « l'islam mains rouges » comme un pacifique et tranquillisant « islam patte blanche » qu'il faut accepter sans aucune réserve et contrainte.

Mais qu'en sera-t-il lorsqu'il sera majoritaire ?

La réponse est dans la réalité des pays d'islam, diverse certes, mais où n'est acceptée nulle part une véritable réciprocité dans les libertés civiles et religieuses.

Tout ce que l'AGRIF souhaite à tous les musulmans, les Français et les autres, c'est qu'ils soient libérés du carcan d'une ancestrale théocratie totalitaire qui demeure hélas le fondement de l'islam.

Si le CFCM est sincère, il faut qu'il suive le souhait du maréchal Sissi : en finir avec la sacralisation des textes et répondre « *aux besoins d'une révolution religieuse* ».

Bernard Antony

http://www.lagrif.fr/index.php?option=com_k2&view=item&id=638:la-lettre-ouverte-du-cfcm-aux-candidats-un-artistique-sommet-de-bonnes-paroles-mais-une-fantastique-occultation-de-faits-tetus